



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 18/04/2019

Reçu en préfecture le 18/04/2019

Affiché le 18/04/2019

SLO

ID : 081-218102572-20190408-2019DEL37-DE

Date de la convocation
02.04.2019

L'an deux mille dix-neuf et le huit avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

Présents : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mme VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE, Mmes BABAUX, GARCIA, Mr LEFERT, Mme TRUTINO, Mrs SAMATAN, DE GUALY, Mme GONZALES, Mrs GALINIE, PEYRONIE, Mmes KLIMEZACK-GIL, PELLEGRINI,

N° 19/37

Absents : Mme BENTATA-RAUCOULES procuration à Mme TRUTINO
Mr GRIMAL procuration à Mr GRIALOU
Mme ANGLES procuration à Mme VILLENEUVE
Mme PAWLACZYK procuration à Mr GALINIÉ
Mme THUEL procuration à Mr DE GUALY.

Secrétaire : Mr GUIRAUD.

Objet de la délibération

**DEMANDE DE
SUBVENTION POUR
LA RESTAURATION
D'OBJETS D'ARTS
AUPRES DE LA DRAC**

Depuis la création en 2014 de la délégation à l'action culturelle et au patrimoine, la Ville de Saint-Juéry a voulu marquer tout l'intérêt qu'elle allait porter à la mise en valeur de son patrimoine médiéval et industriel. Lors de la venue de Madame Massol Kremer, Conservatrice des antiquités et objets d'art du Tarn et de Monsieur Le Pottier Directeur des Archives départementales du Tarn, l'inventaire des objets d'art de la commune a été mis à jour. A cette occasion, avec les précieux conseils de ces derniers, il a été envisagé la réalisation d'un plan pluriannuel de restauration des objets d'art de la Ville.

Avec le soutien des membres de la toute jeune association Saint-Juéry Patrimoine et du Centre Archéologique des Pays Albigeois, la délégation action culturelle et patrimoine a pu inscrire au budget 2019 des crédits d'investissement pour la restauration et la mise en valeur des objets d'art de la commune.

Adopté à l'unanimité

La Municipalité a inscrit au budget primitif pour 2019 une opération destinée à permettre la restauration d'objets d'art remarquables qui sont dans ses églises :

- le nettoyage et la restauration de la statue ancienne d'un évêque à l'église Saint Georges, inscrite aux monuments historiques par arrêté du 25 octobre 1976 ;
- le nettoyage et le traitement du tabernacle classé de l'église Saint Georges
- Le tableau Jésus et la samaritaine à l'église Saint Benoit des Avalats qui est classé

Cette opération 2019 : "Restauration et mise en valeur des objets d'art : églises Saint Georges et Saint Benoit" s'élève à 8 352 € H.T. Au regard des efforts consentis par la ville et afin d'atténuer sa charge financière l'aide de la DRAC OCCITANIE est sollicitée. La subvention attendue de l'Etat s'élève à 3 229,80 €, dans le cadre du plan de financement prévisionnel suivant :

<i>Restauration et mise en valeur des objets d'art : 2019 : églises Saint Georges et Saint Benoit</i>		
Montant ht	8 352,00 €	
DRAC Occitanie	3 229,80 €	39%
Région Occitanie	1 670,40 €	20%
Ville de Saint Juéry	<u>3 451,80 €</u>	<u>41%</u>
	8 352,00 €	100%

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DONNE un avis favorable à ces demandes de subventions.

MANDATE Monsieur le Maire afin de solliciter auprès de l'Etat l'aide définie ci-dessus.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 17 avril 2019
Jean-Paul RAYNAUD,
Maire,
Conseiller Départemental

